

# URBANISME

## CU – CERTIFICAT D'URBANISME

### LISTE COURANTE DES PIÈCES DEMANDÉES

- **CUa : Cerfa 13410\*13 : certificat d'urbanisme informatif qui permet de connaître le droit applicable à un terrain.**

Liste des pièces demandées :

- Plan de situation (votre terrain vu par rapport à l'ensemble du territoire communal)
- Plan de masse ou plan cadastral ( plan représentant votre parcelle de terrain vu du ciel)

- **CUb : Cerfa 13410\*13 : certificat d'urbanisme opérationnel qui indique la faisabilité opérationnelle d'un projet.**

Liste des pièces demandées :

- Plan de situation (votre terrain vu par rapport à l'ensemble du territoire communal)
- Plan de masse ou plan cadastral ( plan représentant votre parcelle de terrain vu du ciel)
- Plan de masse avec le dessin de votre futur projet implanté
- Note descriptive du projet
- Plan succinct du projet si possible

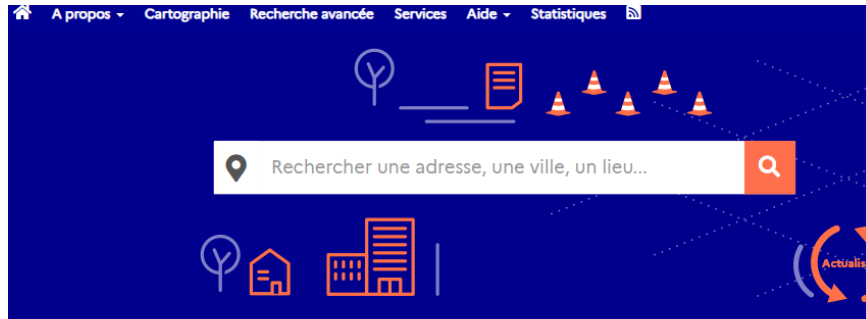


Lorsque vous ferez votre demande sur e-permis, pensez à **numériser tout les pièces du dossier avant et à remplir le cerfa.**

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1970>

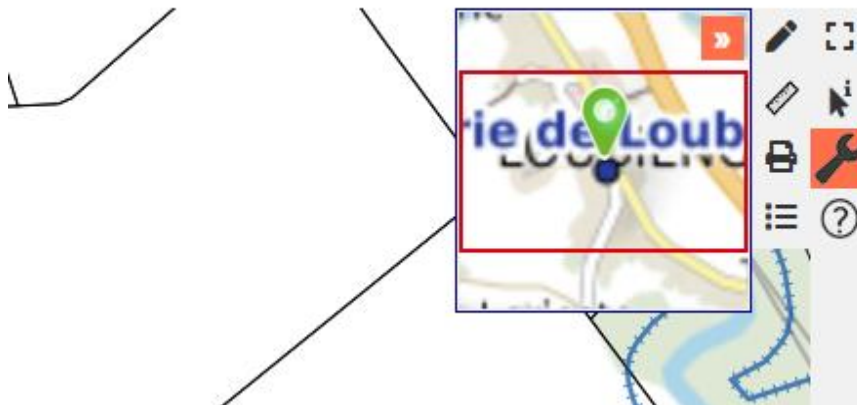
Pour trouver le plan de situation et le plan de masse, vous avez 2 possibilités :

1. Demandez au secrétariat de mairie de vous transmettre ce pièces via un courriel
2. Allez sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
  - Dans le carré de recherche ci-dessous, taper votre adresse complète :



Le plan de votre parcelle apparaîtra en rouge avec un picot de pointage vert.

Sur la droite de l'écran, un pictogramme de clé anglaise vous permettra d'imprimer le plan si vous cliquez dessus



Sélectionner le pictogramme de la clé anglaise, puis celui de l'imprimante.

Ce site vous permettra aussi de connaître le numéro cadastral de votre parcelle et sa superficie.